
**Tracteurs et matériels agricoles —
Ceintures de sécurité —**

Partie 2:
**Exigences relatives à la résistance des
ancrages**

iTeh STANDARD PREVIEW
*Tractors and machinery for agriculture — Seat belts —
Part 2: Anchorage strength requirements*
(standards.iteh.ai)

ISO 3776-2:2007

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0c8a0adf-dcc4-43a5-a681-406494f93bce/iso-3776-2-2007>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3776-2:2007](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0c8a0adf-dcc4-43a5-a681-406494f93bce/iso-3776-2-2007)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0c8a0adf-dcc4-43a5-a681-406494f93bce/iso-3776-2-2007>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2007

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 3776-2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 2, *Essais communs*.

Cette première édition de l'ISO 3776-2, conjointement à l'ISO 3776-1, annule et remplace l'ISO 3776:1989 qui a fait l'objet d'une révision technique.

L'ISO 3776 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Tracteurs et matériels agricoles — Ceintures de sécurité*:

- *Partie 1: Exigences relatives à l'emplacement des ancrages*
- *Partie 2: Exigences relatives à la résistance des ancrages*

La partie suivante est en préparation:

- *Partie 3: Exigences relatives aux assemblages*

Introduction

Des ceintures de sécurité sont utilisées sur les matériels agricoles pour maintenir les opérateurs sur le siège dans les conditions normales de fonctionnement et d'utilisation. Lorsqu'elles sont utilisées sur les tracteurs agricoles, ces ceintures servent également à maintenir les opérateurs dans la zone protégée par la structure de protection en cas de retournement du tracteur. La présente norme spécifie les caractéristiques minimales de résistance que doivent présenter les ancrages de ceintures de sécurité pour assurer cette fonction.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 3776-2:2007](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0c8a0adf-dcc4-43a5-a681-406494f93bce/iso-3776-2-2007)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0c8a0adf-dcc4-43a5-a681-406494f93bce/iso-3776-2-2007>

Tracteurs et matériels agricoles — Ceintures de sécurité —

Partie 2:

Exigences relatives à la résistance des ancrages

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 3776 spécifie les caractéristiques de résistance que doivent présenter les ancrages des ceintures de sécurité pelviennes pour conducteurs de tracteurs et d'engins automoteurs pour l'agriculture.

2 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

2.1 ancrage

dispositif permettant de transférer au bâti du tracteur ou de l'engin les forces appliquées à l'assemblage de ceinture de sécurité

2.2 assemblage de ceinture de sécurité

ceinture comprenant une boucle, un dispositif de réglage de la longueur, un enrouleur et un moyen de fixation à un ancrage, qui s'attache en travers de la zone pelvienne afin d'en assurer la retenue dans les conditions de fonctionnement et en cas de retournement

2.3 dispositif de retenue

assemblage de ceinture de sécurité avec ancrages

3 Essais des ancrages

3.1 Type d'essais

Seuls des essais statiques pour les ancrages sont donnés dans la présente partie de l'ISO 3776.

3.2 Généralités

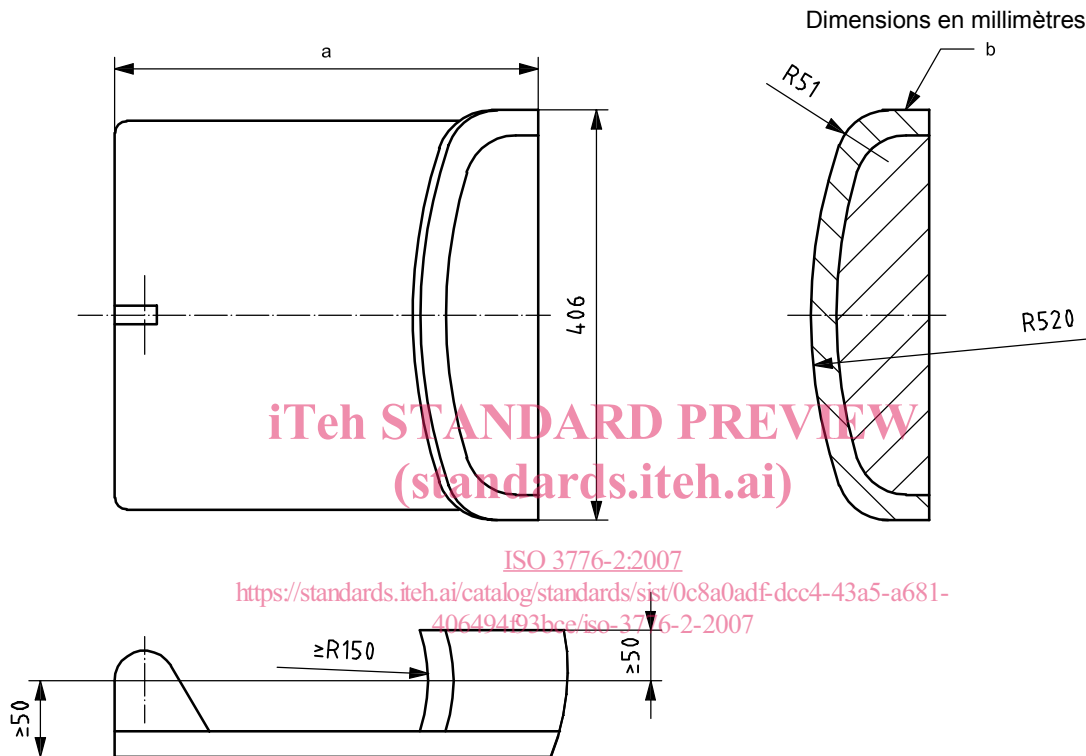
Les essais peuvent être effectués soit sur une coquille, soit sur un tracteur complet.

Le siège et l'assemblage de ceinture de sécurité doivent être en place pendant les essais et être fixés à leurs points de montage sur le tracteur ou sur le banc d'essai avec toutes les pièces intermédiaires (telles que suspension, glissières, etc.) spécifiées pour le tracteur complet. Aucune pièce de fixation complémentaire contribuant à la rigidité de la construction qui ne serait pas de série ne peut être utilisée.

Les ancrages doivent être capables de résister aux charges appliquées au système de ceinture de sécurité à l'aide d'un dispositif conforme à la Figure 1. Pour garantir que l'essai est convenable, les ancrages de ceintures de sécurité doivent pouvoir supporter les charges d'essai appliquées au siège en deux positions de

réglage: la position intermédiaire et une autre position de réglage si cette dernière est considérée par la station d'essai comme étant la pire possible. Dans le cas de sièges suspendus, le siège doit être réglé en une position médiane de la course de suspension, sauf si cela est en contradiction avec une instruction clairement indiquée du fabricant du siège. Lorsque des instructions spéciales existent sur le réglage du siège, elles doivent être respectées et spécifiées dans le rapport d'essai.

Une fois la charge appliquée au système de siège, le dispositif de mise en charge ne doit pas être repositionné pour compenser les modifications éventuelles de l'angle de charge. La distance horizontale entre le point de fixation de l'appareil producteur de charge à l'équipement d'essai et le point d'ancrage de la ceinture de sécurité le plus proche ne doit pas être inférieure à 1 000 mm.



- a Cette dimension est libre.
- b Caoutchouc-mousse de densité moyenne, épaisseur 25 mm (recouvert de tissu).

Figure 1 — Appareil de traction

3.3 Chargement vers l'avant

Une force de traction doit être appliquée vers l'avant et vers le haut suivant un angle de $45^\circ \pm 2^\circ$ par rapport à l'horizontale. Les ancrages de la ceinture de sécurité doivent être capables de résister à une force de 4 450 N. Si la force appliquée à l'assemblage de ceinture de sécurité est transférée au châssis du tracteur par l'intermédiaire du siège, la fixation du siège doit pouvoir résister à cette force plus une force complémentaire égale à quatre fois la masse de tous les éléments constitutifs du siège, appliquée sous un angle de $45^\circ \pm 2^\circ$ par rapport à l'horizontale, vers l'avant et vers le haut.

3.4 Chargement vers l'arrière

Une force de traction doit être appliquée vers l'arrière et vers le haut suivant un angle de $45^\circ \pm 2^\circ$ par rapport à l'horizontale. Les ancrages de la ceinture de sécurité doivent être capables de résister à une force de 2 225 N. Si la force appliquée à l'assemblage de ceinture de sécurité est transférée au châssis du tracteur par l'intermédiaire du siège, la fixation du siège doit pouvoir résister à cette force plus une force complémentaire égale à deux fois la masse de tous les éléments constitutifs du siège, appliquée sous un angle de $45^\circ \pm 2^\circ$ par rapport à l'horizontale, vers l'avant et vers le haut.

4 Conditions de réception

Une déformation permanente d'un élément constitutif quelconque du système et de la zone d'ancrage est acceptable sous l'action des forces indiquées en 3.3 et 3.4. Il ne doit cependant se produire aucune rupture entraînant le détachement du système de ceinture, de l'assemblage de ceinture ou du mécanisme bloquant le réglage du siège.

Après l'application de la charge, la boucle de la ceinture de sécurité doit s'ouvrir sous un effort maximal de 140 N.

NOTE Après application de la charge d'essai, le dispositif de réglage du siège ou le mécanisme de blocage n'ont plus besoin d'être en état de fonctionnement.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3776-2:2007](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0c8a0adf-dcc4-43a5-a681-406494f93bce/iso-3776-2-2007)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0c8a0adf-dcc4-43a5-a681-406494f93bce/iso-3776-2-2007>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3776-2:2007

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0c8a0adf-dcc4-43a5-a681-406494f93bce/iso-3776-2-2007>

ICS 65.060.10

Prix basé sur 3 pages